

L'Union européenne face aux géants du numérique

« Numérique : à quoi sert le Digital markets act (DMA) ? », *Toute l'Europe*, 25 septembre 2024.

Le Podcast est disponible ici :

https://www.youtube.com/embed/oa5vWr20_cl?si=Z5BfTTSoUBOfkkKx

Durée : 3'29''

L'Union européenne passe à l'offensive face aux GAFAM. Le Digital markets act (DMA), entré en vigueur le 6 mars 2024, vise à encadrer les pratiques des géants du numérique et à rééquilibrer le marché. Un texte historique pour la souveraineté numérique européenne.

Questions :

- 1. Qu'appelle-t-on les « géants du numérique » ?**
- 2. Qu'est-ce qu'un abus de position dominante ?**
- 3. Comment le DMA permet-il de limiter ce type d'abus ?**
- 4. En quoi ce texte de loi illustre-t-il le rapport de force entre les géants du numérique et les États ?**